



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 février 2011 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Maude Lauzon, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2011-157*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU DE LA MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4344936 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues dans le projet domiciliaire Plateau de la Montagne, montré au plan numéro CTOP-012-40-UO2 préparé par Teknika HBA;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4344936 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Plateau de la Montagne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4344936 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Plateau de la Montagne;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils AECOM;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils AECOM et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, le bassin de rétention, les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, du bassin de rétention et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-158*

ENTENTE ET REQUÊTE - SERVICES MUNICIPAUX - DESSERTE EN AQUEDUC - PLACE VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3340848 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, au remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Kent afin de desservir le lot 4 661 446 au cadastre du Québec, étant le projet Place Victoria;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3340848 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc requis pour le projet Place Victoria :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3340848 Canada inc. concernant le remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Kent afin de desservir le projet Place Victoria sur le lot mentionné ci-dessus;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour remplacer, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), le réseau d'aqueduc précité;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc afin de desservir le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Génivar;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Génivar et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la conduite d'aqueduc qui sera construite.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-159*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL L'ÉRABLIÈRE, PHASE 5A - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4043871 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 4 713 201 au cadastre du Québec, étant la phase 5A du projet L'Érablière;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4043871 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet L'Érablière, phase 5A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4043871 Canada inc. concernant le développement domiciliaire L'Érablière, phase 5A, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 2010 et portant le numéro de minutes 14092-F;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils AECOM;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils AECOM et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue, le passage piétonnier, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-160*

SOUTIEN AUX ORGANISMES SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE POUR 2011 - ÉVALUATION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à leur réunion du 15 décembre 2010, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire (annexe A) représentant une enveloppe totale de 399 405 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués aux tableaux de modalités de paiement à être soumis et sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Ces montants sont versés à titre de contribution pour l'année 2011 et représentent un montant total de 399 405 \$. Toute autre subvention à verser en cours d'année à même le solde de la présente enveloppe, devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71020-971-78055	86 741 \$	Soutien aux organismes sportifs et développement - Contributions
02-71030-971-78054	312 664 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-161*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-739*

PROGRAMMES DU CADRE DE SOUTIEN POUR 2011 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ANALYSE DU 1^{ER} OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 15 décembre 2010, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme de soutien aux événements, du Programme de soutien aux projets particuliers, du Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or, du Programme de soutien au développement de l'excellence, du Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaire et du Programme de soutien aux grands partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ainsi que les centres de services, ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 334 257 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms, comme indiqué ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Programme de soutien aux événements

Association des résidents de Lakeview Terrace Inc.	360 \$
Centre communautaire « Entre Nous »	308 \$
Centre communautaire « Entre Nous »	474 \$
Centre communautaire « Entre Nous »	160 \$
Association des résidents du parc Champlain et des environs	565 \$
Club de tennis de Buckingham	530 \$
Club optimiste de Buckingham	1 500 \$
Association du parc Gérard-Marchand	1 500 \$
Ludo-Outaouais	1 500 \$
Collectif régional de lutte à l'itinérance	500 \$
Association de la fraternité du secteur Fournier	1 470 \$
Association des résidents de l'île de Hull	1 500 \$
Association des résidents de l'île de Hull	3 000 \$
Association des résidents de l'île de Hull	3 000 \$
Association des résidents de l'île de Hull	1 000 \$
Corporation des aînés de la cabane en bois rond	350 \$
Maison de l'amitié	960 \$
Maison de l'amitié	792 \$
Maison communautaire Daniel Johnson	820 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Adojeune	1 500 \$
Adojeune	3 000 \$
Relais des jeunes gatinois	1 500 \$

TOTAL :	29 289 \$
----------------	------------------

Programme de soutien aux projets particuliers

Groupe communautaire Deschênes	800 \$
Groupe communautaire Deschênes	4 800 \$
Club des ornithologues de l'Outaouais	7 160 \$
Centre alimentaire Aylmer	3 000 \$
Centre alimentaire Aylmer	6 620 \$
Association régionale de Volley-Ball Outaouais	2 030 \$
Centre Action Générations	15 000 \$

Association régionale de tennis de l'Outaouais	1 000 \$
BMX Gatineau	8 000 \$
Club de ski Bel-Ami	4 000 \$
Pointe aux jeunes	6 500 \$
Pointe aux jeunes	2 125 \$
Association soccer Gatineau	15 000 \$
CARB	15 000 \$
Relais des jeunes gatinois	2 000 \$
Ligue Navale du Canada	15 000 \$
Club de tennis de Hull	1 500 \$
Maison du vélo	3 945 \$
Maison de l'amitié	6 454 \$
Maison de l'amitié	4 320 \$
Maison de l'amitié	1 500 \$
Maison communautaire Daniel Johnson	6 000 \$
Maison communautaire Daniel Johnson	1 200 \$
Association des résidents du Plateau	8 500 \$
Académie des retraités de l'Outaouais	10 000 \$
Association régionale de soccer de l'Outaouais	2 500 \$
Club de Water Polo Gatineau	2 000 \$

TOTAL :	155 954 \$
----------------	-------------------

Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or

Les aînés du fil d'argent	1 000 \$
Club d'âge d'or St-Matthieu	600 \$
Club des aînés de St-René	1 000 \$
L'Escale St-Rosaire	1 000 \$
Âge d'or l'Anneau d'or	600 \$
Club d'âge d'or « 50 » Le Baron	600 \$
Centre Arc-en-ciel	1 000 \$
Centre des aînés de Riviera	1 000 \$
Club de l'âge d'or St-Jean-de-Bréboeuf	600 \$
Les Amis du soleil	1 000 \$
Friendships Club of Gatineau	1 000 \$
Club d'âge d'or Templeton	1 000 \$
Club d'Âge d'Or St-Paul	1 000 \$
Friendship Club	600 \$
Amicale Laurent-Groulx	1 000 \$
Association des loisirs Entre Nous	1 000 \$
Cartes Ste-Bernadette	1 000 \$
Cartes St-Rédempteur	600 \$
Club d'âge d'or de la paroisse St-Pierre-Chanel	1 000 \$
Club du sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe	600 \$
Club Renaissance de Hull	600 \$
Diamant Sacré-Cœur	600 \$
Club le Versaille	600 \$
Les Amis de St-Jean-Bosco	1 000 \$
Les Amis de St-Joseph	1 000 \$
Les joyeux Copains	1 000 \$
Les joyeux Lorettois	1 000 \$
Les joyeux Retraités	1 000 \$
Association des retraités de la résidence Frontenac	1 000 \$
Club âge d'or St-Luc de Buckingham	1 000 \$
Club les aînés St-Grégoire de Buckingham	1 000 \$
Club de l'âge d'or de la Bonne humeur	600 \$
Les amis populaires de Masson	1 000 \$
Les bons copains du Grand Gatineau	600 \$
Club de poche baseball Les aînés et aînées du mercredi soir	1 000 \$

TOTAL :	30 200 \$
----------------	------------------

Programme de soutien au développement de l'excellence

Association régionale de badminton de l'Outaouais	2 000 \$
Club de gymnastique d'Aylmer - Omnigym	8 964 \$
Baseball Québec	2 600 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Gatineau Synchro	3 000 \$
Gatineau Synchro	3 000 \$
Club Skinouk	1 250 \$
Club Skinouk	3 000 \$
Masque de fer	3 000 \$

TOTAL :	44 814 \$
----------------	------------------

Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaire

Synchro Gatineau	2 000 \$
Club de plongeon de l'Outaouais	2 000 \$
Club de natation Phénix de Gatineau	3 500 \$

TOTAL	7 500 \$
--------------	-----------------

Programme de soutien aux grands partenaires

La Corporation de l'âge d'or d'Aylmer	20 000 \$
Association de soccer de Gatineau	26 000 \$
M-Ado jeunes	(CM-2009-742) 20 500 \$

TOTAL :	66 500 \$
----------------	------------------

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971-78056	334 257 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-162*

SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2011 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE 539 750 \$ ET DE 296 917 \$ EN SERVICES, PLUS UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE NON RÉCURRENTÉ DE 20 000 \$ AU RÉSEAU DU PATRIMOINE GATINOIS

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, à leur réunion du 13 décembre 2010, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2011;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil :

- d'accepter le rapport « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2011 » (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 539 750 \$ et une aide en services de 296 917 \$ pour un soutien total de 836 667 \$;
- d'accepter une subvention additionnelle non récurrente de 20 000 \$ au Réseau du patrimoine gatinois à partir du plan d'action du Réseau muséal pour la réalisation de la phase 2 du site web en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais;
- d'accepter que le Service des arts, de la culture et des lettres mette en place une politique pénalisant de 50% l'aide financière des organismes qui remettent en retard leur demande au programme de soutien aux organismes culturels.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels » (annexe B) sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71518-972-78060	2 900 \$	Événements interculturels - Subventions
02-71531-972-78059	27 650 \$	Un Été Show - Subventions
02-72310-972-78058	81 000 \$	Réseau muséal - Subventions
02-72110-972-78057	448 200 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71518-432	1 400 \$		Événements interculturels - Activités d'animation
02-72130-433	2 400 \$		Gestion de la diffusion culturelle - Cachets d'artistes
02-70046-999	2 800 \$		Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Autres
02-72011-999	69 410 \$		Politique culturelle - Autres
02-71518-972		1 400 \$	Événements interculturels - Subventions
02-72110-972		74 610 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-163*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS POUR L'ANNÉE 2011 - 718 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET 608 247 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à l'adoption du budget 2011, a identifié la contribution financière ainsi que la contribution en services pour l'ensemble des fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2011, il y a deux nouveaux événements à financer, soit le Festival de boîtes à savon pour un soutien financier de 10 000 \$ et le Gatineau en vol pour un soutien financier de 10 000 \$ et pour le service policier de 7 500 \$ et qu'ils devront être financés à même le budget des imprévus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà approuvé le soutien pour l'édition 2011 de Bal de neige en vertu de sa résolution numéro CM-2010-1171 en date du 30 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application du nouveau cadre financier de la politique de soutien aux fêtes et festivals adopté le 11 mars 2008 en vertu de la résolution numéro CM-2008-230 est en vigueur depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a pris connaissance des demandes, à sa réunion du 24 novembre 2010, et est d'accord avec les recommandations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et les services mentionnés ci-dessous pour la réalisation des fêtes et festivals du calendrier 2011 :

Événements / Organismes	Contributions		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
La Gatineau Loppet / Gatineau 55 inc.	45 000	71529	3 000	Salaires cols bleus	71526
			5 000	Logistique, autres services	71529
			448	Cotisation-Abonnement	71050
			635	FEQ	19100
			4 000	Prime d'assurance	71120
				Fabrication de neige (SLSDC)	
Sous-total	45 000		13 083		
Le Grand prix cycliste de Gatineau / Corporation la grande visite de Gatineau	30 000	71529	2 000	Salaires cols bleus	71526
			13 000	Salaires policiers	71529
			210	Primes d'assurance	19100
			500	Cotisation-Abonnement	71050
				FEQ	
Sous-total	30 000		15 710		
Fête nationale du Québec- Région Outaouais / Société nationale des Québécois de l'Outaouais	25 000	71519	3 000	Salaires cols bleus	71526
			5 000	Salaires policiers	71519
			6 500	Logistique, autres services	71519
			348	Cotisation-Abonnement	71050
			210	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	25 000		15 058		
Outaouais en fête / Festival l'Outaouais en fête	70 000	71519	15 000	Salaires cols bleus	71526
			25 000	Salaires policiers	71519
			25 500	Logistique, autres services	71519
			461	Cotisation-Abonnement	71050
			1 450	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	70 000		67 411		
Fête du Canada / Commission de la capitale nationaleGatineau	-----	-----	1 000	Salaires cols bleus	71526
			17 500	Salaires policiers	71521
Sous-total	-----		18 500		
Merveilles de sable / Corporation merveilles de sable de Gatineau	40 000	71516	5 000	Salaires cols bleus	71526
			4 000	Salaires policiers	71516
			5 000	Logistique, autres services	71516
			448	Cotisation-Abonnement	71050
			210	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	40 000		14 658		
Festival d'été Buckingham en fête / Corporation de Buckingham en fête	50 000	71522	9 100	Salaires cols bleus	71526
			18 000	Salaires policiers	71522
			3 768	Location	71522

			3 000	Logistique, autres services	71522
			461	Cotisation-Abonnement	71050
			1 180	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	50 000		35 509		

Événements / Organismes	Contributions		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Auto Show d'Aylmer / Corporation des voiles d'Aylmer	26 000	71529	3 000	Salaires cols bleus	71526
			1 500	Salaires policiers	71529
			262	Cotisation-Abonnement	71050
			210	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	26 000		4 972		
Grands feux du Casino du Lac-Leamy / Les grands feux du Lac-Leamy	165 000	71513	3 000	Salaires cols bleus	71526
			40 000	Salaires policiers	71513
			1 200	Salaires pompiers	71513
			20 000	Logistique, autres services	71513
			687	Cotisation-Abonnement	71050
			10 990	FEQ	19100
			5 000	Prime d'assurance	71512
			25 000	Location	71513
				Frais de cohabitation	
Sous-total	165 000		105 877		
Festival de montgolfières de Gatineau / Festival de montgolfières de Gatineau	200 000	71512	75 000	Salaires cols bleus	71523
			53 500	Salaires policiers	71512
			17 080	Salaires pompiers	71512
			20 000	Informatique, autres	71512
			50 000	services	71523
			808	Logistique, autres services	71050
			24 000	Cotisation-Abonnement	71512
			12 000	FEQ	19100
			21 000	Primes d'assurance	71512
				Primes d'assurance	
				Location	
Sous-total	200 000		273 388		
Festival Outaouais Émergent / Les productions des Outaouais motivés	25 000	71529	3 000	Salaires cols bleus	71526
			5 000	Salaires policiers	71529
			2 000	Logistique, autres services	71529
			461	Cotisation-Abonnement	71050
			210	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	25 000		10 671		
Festival de boîtes à savon de Gatineau / Association des gens d'affaires et professionnels (AGAP) du Vieux-Gatineau	10 000	71529	1 500	Salaires cols bleus	71526
			2 000	Salaires policiers	71529
			500	Primes d'assurance	19100
			3 500	Cotisation-Abonnement	71050
			2 000	FEQ	71161
				Location d'équipement	72129
				Cachets volet culturel	
Sous-total	10 000		10 000		
Fête d'antan / Corporation du Musée d'Aylmer inc.	10 000	71529	2 000	Salaires cols bleus	71526
			1 000	Salaires policiers	71529
			1 500	Soutien technique	71529
			500	Cotisation-Abonnement	71050
				FEQ	
Sous-total	10 000		5 000		
Gatineau en vol / Les Ailes d'Époque du Canada	10 000	71529	2 000	Salaires cols bleus	71526
			7 500	Salaires policiers	71529
			500	Cotisation-Abonnement	71050
				FEQ	
Sous-total	10 000		10 000		
Défilé du père Noël de Gatineau / Corporation du Défilé du père Noël de Gatineau	12 000	71529	2 500	Salaires cols bleus	71526
			2 500	Salaires policiers	71529
			2 000	Logistique, autres services	71529
			500	Cotisation-Abonnement	71050
			910	FEQ	19100
				Primes d'assurance	
Sous-total	12 000		8 410		
TOTAL	718 000		608 247		

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente;

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même les imprévus, la somme de 27 500 \$ pour le soutien financier et en service policier pour les événements Festival de boîtes à savon de Gatineau et Gatineau en vol ainsi qu'à prévoir au budget de l'année 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.
- d'autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour l'Outaouais en fête, Festival d'été Buckingham en fête et le Festival de montgolfières de Gatineau, sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau.

Les organismes s'engagent à fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin, au montant de 718 000 \$ en soutien financier et de 608 247 \$ en soutien en services de la Ville de Gatineau, seront pris à même les postes budgétaires identifiés au tableau ci-dessus.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-344	384 \$		Administration - Fêtes et festivals - Impression pour diffusion
02-71513-439	5 000 \$		Grands feux du casino - Autres services techniques
02-71522-971	5 000 \$		Buckingham en fête - Contributions
02-71519-644	8 540 \$		Fête nationale - Quincaillerie
02-71522-123	4 000 \$		Buckingham en fête - Temps supplémentaire - Réguliers- Pompiers
02-71513-121	3 000 \$		Grands feux du casino - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers
02-99900-999	27 500 \$		Imprévus - Autres
02-72011-999	2 000 \$		Politique culturelle - Autres
02-71050-494		384 \$	Administration - Fêtes et festivals - Cotisations
02-71513-519		5 000 \$	Grands feux du casino - Autres locations
02-71513-971		10 000 \$	Grands feux du casino - Contributions
02-71519-519		8 540 \$	Fête nationale - Autres locations
02-71522-121		4 000 \$	Buckingham en Fête - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers
02-71522-692		3 000 \$	Buckingham en Fête - Équipements non capitalisables
02-71529-121		10 500 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers
02-71529-971		7 000 \$	Autres festivals - Contributions
02-71519-971		5 000 \$	Fête nationale - Contributions
02-72129-433		2 000 \$	Gestion de l'animation culturelle - Cachets d'artistes

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-164*

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut recourir aux services de sécurité incendie d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts est échue depuis le mois de décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt du public de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à renouveler et à signer l'entente annexée à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-165*

MAJORATION DU SALAIRE DES INSPECTEURS ET INSPECTEURS-CHEFS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des policiers est échue depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'annexe B de la politique salariale des employés cadres, le salaire des inspecteurs et inspecteurs-chefs est établi en fonction du dernier grade syndiqué, c'est-à-dire celui de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE suite à la requête en révision judiciaire de la Fraternité des policiers et policières de Gatineau quant à la juridiction de l'arbitre sur la création de postes, le dénouement du processus d'arbitrage de différends risque d'être retardé de plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE les cadres du Service de police ne devraient pas être pénalisés par la multiplication des recours juridiques de la part de la Fraternité de policiers et policières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE malgré les nombreux moyens de pression exercés par les membres de la Fraternité des policiers et policières de Gatineau depuis 2007, les cadres du Service de police ont toujours maintenu une prestation de travail exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE dans son dépôt patronal dans le cadre de l'arbitrage de différends, la Ville recommande des augmentations salariales de 1,5 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2007 pour les policiers syndiqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de majorer de 1,5 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, le salaire des inspecteurs et inspecteurs-chefs du Service de police.

De plus, ce comité recommande au conseil de maintenir les modalités de la politique salariale des cadres en ce qui a trait à l'écart avec les lieutenants, une fois la nouvelle convention collective en vigueur.

Le trésorier est autorisé à puiser les fonds à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-166*

RÈGLEMENT HORS COUR - ALTA LTÉE C. VILLE DE GATINEAU - PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QU'en avril 2010, la Ville de Gatineau a reçu trois poursuites totalisant 3 045 361,74 \$ de la part de l'entrepreneur Alta ltée et des sous-traitants For-Direct et Armatures Bois-Francis, dans le cadre du projet de reconstruction du pont Brady;

CONSIDÉRANT QU'une conférence de règlement à l'amiable a été tenue au Palais de justice de Gatineau le 20 décembre 2010 et qu'un règlement hors cour, sujet à l'approbation du conseil, est intervenu entre la Ville de Gatineau et l'entrepreneur Alta ltée;

CONSIDÉRANT tous les faits du dossier, il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement hors cour consistant en le paiement par la Ville de Gatineau d'une somme totale de 1 450 000 \$, incluant les taxes, à Alta ltée en règlement complet et final et en contrepartie de l'engagement d'Alta ltée de régler les appels en garantie des sous-traitants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir de la part d'Alta ltée, toutes les quittances des sous-traitants ayant dénoncé leur contrat, et ce, avant le versement de la somme de 1 450 000 \$ en règlement complet et final :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le règlement hors cour prévoyant le paiement par la Ville à Alta ltée d'une somme de 1 450 000 \$, incluant les taxes, les frais, les intérêts en contrepartie du règlement par l'entrepreneur Alta ltée des appels en garantie déposés par les sous-traitants For-Direct et Armatures Bois-Francis;
- d'obtenir de la part d'Alta ltée, toutes les quittances des sous-traitants ayant dénoncé leur contrat, et ce, avant le versement de la somme de 1 450 000 \$ en règlement complet et final;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même les paiements comptants au pro forma du PTI 2007 (05-99207 Surplus affecté – Projets en cours), un montant de 500 000 \$ et d'effectuer les écritures comptables et les virements requis pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des infrastructures à transmettre une demande d'ajustement au gouvernement du Québec en vertu du programme de subvention sur la réfection des ponts et ouvrages d'arts municipaux du ministère des Transports du Québec.

Les fonds à cette fin, au montant de 1 450 000 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-167*

ADOPTION DU BUDGET 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2011 en date du 15 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, comme déposé et prévoyant un déficit d'opération de 14 489 884 \$ et un déficit pour le Programme de supplément au loyer de 2 345 140 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 683 502 \$, soit 234 514 \$ pour le Programme de supplément au loyer et 1 448 988 \$ pour le déficit d'opération de l'organisme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif